



## COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Maire d'AUSSILLON,

Conformément aux art. 13 et 15 de la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République - Titre II, repris dans le nouvel article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME que les votes des Comptes Administratifs 2017:

- de la Commune, du Lotissement "Les Jardins de Voltaire" et des services annexes de l'Eau et de l'Assainissement ;
- de la Caisse des Ecoles ;
- du Centre Communal d'Action Sociale ;

sont intervenus respectivement les 05 juin 2018, 28 juin 2018 et 25 juin 2018 et qu'en conséquence les documents sont mis à la disposition du public en Mairie.

### **Informations financières - ratios - C.A. 2017**

1 - Dépenses Réelles de Fonctionnement/population	600,15 €
2 - Produit des Impositions Directes/population	303,98 €
3 - Recettes Réelles de Fonctionnement/population	769,85 €
4 - Dépenses d'Equipement Brut/population	202,72 €
5 - Encours de la Dette/population	376,06 €
6 - Dotation Globale de Fonctionnement/population	154,93 €